



Déclaration du SNPES-PJJ/FSU Auvergne à l'occasion de la convocation de l'Observatoire Local des Conditions de Travail du territoire de la PJJ Auvergne

Le mépris, l'arrogance et l'autoritarisme sont le credo du président, de son gouvernement et de l'ensemble des hiérarchies qui mettent en œuvre ces politiques !

Au lendemain d'une mobilisation sans précédent, le gouvernement campe toujours sur ses positions et pratique la politique du mépris et du passage en force. Comment, dans ce contexte, où l'absence totale de respect vis-à-vis des salarié(e)s et de leurs organisations syndicales, participer à un « dialogue social » comme si de rien n'était.

Pour notre part, il est inenvisageable de faire comme si de rien n'était. Au quotidien, dans les services nous subissons les « 49-3 » de l'administration que ce soit ;

- dans la conduite et la mise en œuvre des mesures éducatives,
- sur la question des conditions de travail dans les services,
- dans la prévention des risques psycho-sociaux et la prise en compte des préconisations de la médecine du travail,
- sur la gestion des personnels non remplacés,
- sur la rémunération des contractuels qui aujourd'hui voient leurs salaires en dessous de celui des titulaires en début de carrière avec une différence d'au moins quarante points (184 euros brut),
- sur l'exclusion du « Ségur » pour plusieurs catégories des personnels de la PJJ notamment les Adjoint.e.s Administrat.if.ve.s,
- sur l'absence de réponse viables et sécurisées pour les locaux des UEMO de l'Allier.

Par ailleurs, nous constatons que l'ordre du jour de cette réunion n'intègre pas le point que nous avons demandé concernant la question de la prévention des risques psycho-sociaux. Une telle absence nous interroge sur la volonté de la DT PJJ de travailler cette question.

Pour finir, nous faisons part de notre grande inquiétude concernant la situation des services. Outre la question des moyens (manque de personnels, etc, ...), celle du management autoritaire devient prégnante dans la quasi-totalité des services notamment au moment des évaluations où cet « échange professionnel » devient souvent une mise au pas.

Dans ce contexte, la question se pose sur l'efficacité du dispositif expérimental mis en place par la DT PJJ Auvergne pour palier à l'absence d'agents de prévention sur la plupart des unités et sur les modalités de saisine par les personnels, obligés de passer par la hiérarchies pour faire valoir leur situation.

Pour toutes ces raisons, le SNPES-PJJ/FSU ne participera pas à cette « réunion ». Nous faisons la demande solennelle qu'un CSA formation spécialisée soit convoqué pour examiner la question des RPS, du management et de l'incidence du manque de moyens sur les conditions de travail et l'exercice des missions.